

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à toute vente de produits et de prestations de services (ensemble les « Produits ») par REBOUL SAS (Ci-après « REBOUL »). Toute commande émise par le client ou toute acceptation d'une offre de vente de REBOUL entraîne l'adhésion aux présentes conditions générales de vente et la renonciation par le client à ses propres conditions générales d'achat. Les CGV ne pourront être modifiées/complétées que par des conditions particulières écrites, préalablement acceptées par les parties. Le client reconnaît avoir lu et compris ces CGV avant d'émettre une commande.

1. CONCLUSION DU CONTRAT

Les produits de REBOUL sont vendus fermes. Ils ne sont ni repris ni échangés, sauf stipulations contraires prévues aux présentes. Les commandes émises par le client sont sujettes à acceptation écrite par REBOUL. Sauf condition particulière, les études et recommandations fournies au client ne sont jamais incorporées par référence dans la commande. Il appartient au seul client de vérifier ces études et recommandations sous son propre contrôle comme il appartient à lui seul de s'assurer, avant la conception et la fabrication ou la prestation, que le Produit est compatible avec l'utilisation envisagée, au besoin par tests appropriés.

2. OUTILLAGES

Sauf condition particulière, les outillages (équipements, machines, moules, prototypes...) demeurent la propriété de REBOUL en tant que partie intégrale de ses moyens de production et de sa propriété intellectuelle, même en cas de contribution financière du client et/ou de contribution du client à la définition des spécifications. Sauf condition particulière, lorsqu'un outillage est fourni par un client ou qu'il est expressément convenu, par dérogation, qu'il soit fabriqué pour un client et lui appartienne et que la facture d'outillage est acquittée par celui-ci, l'outillage demeure la propriété du client. Tous coûts, et frais (développement, réparations, modifications et restaurations, droits, taxes...) sont à la charge du client et lui sont refacturés le cas échéant. Ces outillages sont consignés dans les locaux de REBOUL et celle-ci les entretiendra en état de fonctionnement normal au regard dudit outillage en question, de sa durée de vie et de ses qualités particulières indiquées et convenues par écrit lors de sa remise par ou pour le client. Toute restitution d'un outillage ne peut être effectuée qu'à la fin de la commande relative aux Produits concernés, sur demande expresse du client, toutes charges acquittées et après règlement de toutes sommes dues à REBOUL par le client ou à échoir.

3. LIVRAISON

Les dates de livraison et délais indiqués par REBOUL sont toujours donnés à titre indicatif uniquement. Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation ni résiliation de commande, ni indemnité, ni pénalité. Ces dates et délais seront automatiquement étendus en cas de retard dû à un cas de force majeure dans les conditions de l'article 7, ainsi qu'en cas de retard de paiement comme indiqué à l'article 4.2. Sauf indication particulière dans l'acceptation écrite de la commande, les livraisons sont faites conformément aux tolérances habituelles de notre profession. Sauf indication particulière dans l'acceptation écrite de la commande, les Produits sont livrés dans un emballage conforme aux usages et standards. REBOUL ne sera pas responsable des dommages dus à un emballage insuffisant si un tel emballage a été demandé ou accepté par le client ou si des conditions particulières de transport n'ont pas été préalablement communiquées par écrit par le client à REBOUL.

4. PRIX- CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 Prix

Le prix des Produits est établi selon les offres écrites de REBOUL. Les commandes sont basées sur les offres en vigueur à la date de commande. Le prix de certaines pièces est établi en fonction de séries économiques discutées au préalable avec le client. Pour toute commande inférieure à la quantité de séries économiques, REBOUL pourra facturer des frais de mise en œuvre après information du client, étant précisé que les quantités économiques sont établies sur la base d'une production continue. Sauf stipulation contraire dans l'acceptation écrite de la commande, tous les prix de Produits sont entendus « ex works » (Incoterm CCI2010), hors droits et taxes.

4.2 Paiement

Sauf condition particulière figurant dans l'acceptation écrite de la commande, les paiements sont effectués par le client à 30 jours fin de mois le 15, valeur bénéficiaire, par virement bancaire, à la banque et au lieu indiqué par REBOUL. Le paiement est net de toute déduction, retenue ou autre charge. Sauf stipulations contraires préalablement acceptées par REBOUL et/ou indiquées dans la facture, les prix des Produits ne font l'objet d'aucune remise ou ristourne de la part de REBOUL. Le client ne peut faire état d'un quelconque litige ou retour au titre de la garantie pour suspendre le paiement des Produits. De convention expresse, REBOUL pourra toujours opérer à due concurrence la compensation entre les sommes dues au client et les sommes dues par ce dernier.

5. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Produits demeurent la propriété entière et exclusive de REBOUL jusqu'au paiement de toutes sommes qui lui sont dues, en principal et intérêts. Jusqu'à complet paiement, le client doit prendre toutes mesures utiles pour (i) s'assurer que les Produits livrés sont stockés dans de bonnes conditions de conservation et de manière à clairement les identifier comme Produits appartenant à REBOUL, de telle sorte qu'ils soient individualisés et ne puissent pas être confondus avec des produits provenant d'autres fournisseurs, (ii) sauvegarder les droits de REBOUL sur lesdits Produits et (iii) immédiatement informer REBOUL de toute revendication de tiers relative à ces Produits. Le client sera tenu de restituer les Produits, à ses frais et risques, à REBOUL à première demande.

6. RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION - INFORMATION

Le client ayant accepté les spécifications techniques des Produits, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la formulation et des propriétés de ces Produits et des dangers potentiels. Il lui appartient de procéder à tout contrôle utile. Le client est seul responsable du respect des lois et règlements en vigueur relatifs à l'importation, à la commercialisation et à l'utilisation des Produits dans leur pays de destination. Le client est seul responsable de la bonne information de ses clients et des consommateurs finaux quant à l'usage des Produits et/ou à leurs dangers potentiels et de toutes les conséquences pouvant en résulter.

7. FORCE MAJEURE

REBOUL ne sera pas responsable pour manquement à ses obligations dans le cas où leur exécution est entravée, empêchée ou retardée par cas de Force Majeure. Sont notamment considérés comme cas de Force Majeure tout désastre naturel, tempête, feu, inondation, tremblement de terre, accident, interruption de services, grève (y compris la grève affectant les établissements des fournisseurs de REBOUL), blocage de la production par des employés, interruption et/ou retard dans le chargement ou le transport, panne d'énergie, embargo, interdiction de commerce, pénurie de matières premières et/ou composants, la perturbation de l'approvisionnement ou de la fourniture de matières premières, composants, d'énergie

ou de matériel, y compris le défaut d'exécution de fournisseurs auprès desquels REBOUL s'approvisionne, accident d'outillage, sabotage, intervention des autorités civiles ou militaires, acte de guerre, hostilités déclarées ou non, acte terroriste, émeute. REBOUL notifiera par écrit dans les meilleurs délais au client tout cas de Force Majeure l'affectant. Dans ce cas les obligations de REBOUL sont suspendues, les délais d'exécution étendus et la commande demeure en vigueur.

8. GARANTIE - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

8.1 Garantie

Les dispositions relatives à la présente garantie se substituent à toutes garanties légales offertes au client, dans la mesure permise par la loi. REBOUL garantit selon les modalités et conditions ci-après définies que les Produits seront conformes aux spécifications contractuelles, avec les tolérances d'usage de la profession. Toute réclamation au titre de la garantie des vices apparents devra, à peine de forclusion, être notifiée par le client par écrit à REBOUL avant toute utilisation/emploi/transformation des Produits et en tout état de cause dans un délai maximal de quinze (15) jours suivant la livraison.

REBOUL garantit les Produits contre les non conformités et les défauts, à l'exclusion des vices apparents et sous réserve de toute autre disposition des présentes, pendant une durée de six (6) mois à compter de leur livraison au client. Toute réclamation au titre de cette garantie devra, à peine de forclusion, être notifiée par le client par écrit REBOUL dans les cinq (5) jours suivant la découverte de la non-conformité ou du défaut. Si REBOUL confirme ladite non-conformité ou ledit défaut, REBOUL sera alors tenue, à son choix, (i) de réparer les Produits non-conformes, à ses frais, ou (ii) de remplacer les Produits, à ses frais, ou (iii) de rembourser le client au prorata des Produits défectueux. Le choix entre le remboursement, le remplacement ou la réparation des Produits reconnus défectueux appartiendra exclusivement à REBOUL en fonction de la nature de l'intervention en garantie. Ceci constituera l'entière et exclusive réparation du client au titre de la présente garantie. Les réparations ou remplacements faits au titre de la garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci, telle qu'indiquée ci-dessus.

Les Produits sont jugés défectueux en cas de reproduction du défaut à l'occasion de l'examen des Produits, étant précisé que la non-conformité devra être déterminée par référence aux spécifications contractuelles correspondantes.

Les conditions prescrites par REBOUL concernant notamment le stockage ou l'utilisation des Produits doivent être respectées par le client qui est lui-même tenu d'informer ses propres clients ou sous-traitants. Dans le cas contraire, la responsabilité de REBOUL ne saurait être envisagée.

Sont notamment exclus du bénéfice de la garantie, les défauts suivants :

- défaut dû au non respect des spécifications et instructions de REBOUL,
- défaut dû à l'usure normale,
- défaut dû au transport ou au mode de transport utilisé,
- défaut dû aux conditions de stockage,
- défaut résultant de la modification des Produits ou de leur usage par le client ou par une tierce partie sans accord préalable écrit de REBOUL,
- défaut n'existant pas au moment où le Produit a été livré,

8.2 Limitation de responsabilité

La responsabilité cumulée de REBOUL pour toute année civile au titre des Produits sera limitée, toutes causes confondues, à un montant global maximum égal à cinq (5) % des paiements totaux (HT) effectués par le client pendant la période de six mois précédant la date de la réclamation ; si une telle réclamation ou demande est liée à des Produits donnés, la référence sera six (6) mois d'achats des Produits concernés. En aucun cas et en aucune circonstance, REBOUL ne sera responsable envers le client, de quelconques dommages indirects, pertes, passifs et autres coûts consécutifs, incidents, indirects et/ou immatériels et autres pertes financières ou pertes d'usage ou d'image.

9. ANNULATION OU RÉSILIATION DE COMMANDE - TRANSFERT DE COMMANDE

9.1 Annulation ou résiliation de commande

L'annulation ou la résiliation de tout ou partie de toute commande ne pourra intervenir qu'avec l'accord écrit de REBOUL. En cas d'annulation de tout ou partie de toute commande, les coûts et frais déjà engagés par REBOUL et ses sous-traitants, tels que tous produits déjà fabriqués ou en cours de fabrication, tous composants déjà achetés, devront être intégralement payés par le client.

9.2 Transfert de commande

Chaque commande acceptée par REBOUL est conclue en fonction de l'identité du client. En conséquence, aucune commande ne pourra être cédée ou transférée, partiellement ou totalement, par le client, à qui que ce soit, de quelque manière que ce soit et à quelque titre que ce soit, sans l'accord exprès, préalable et écrit de REBOUL. REBOUL pourra librement sous-traiter les commandes passées par le client à tout tiers de son choix et pourra librement transférer les commandes passées par le client ainsi que les droits et obligations y afférant à l'une quelconque de ses sociétés affiliées, sous réserve d'en avertir le client dans un délai raisonnable.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Les plans, dessins, croquis, moules, clichés, schémas de fabrication, modèles, spécifications, nomenclatures techniques et commerciales, documents de préconisation, résultats d'essais, catalogues, brochures, notices, brevets, modèles et dessins, notes et d'une manière générale, tous documents, toutes informations écrites ou verbales communiquées au client resteront la propriété exclusive de REBOUL. En conséquence, le client s'interdit d'en effectuer une quelconque diffusion ou reproduction sans l'accord préalable écrit de REBOUL. Tout transfert de droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou de savoir-faire de REBOUL au profit du client, ou tous droits existants du client sur des dessins et modèles inhérents à des Produits de REBOUL et développés par REBOUL, n'autorisent pas le client à utiliser ces droits transférés ou ces droits existants sur des dessins et modèles en vue de restreindre la production par REBOUL de produits pour d'autres clients.

11. NULLITÉ

Au cas où l'une des clauses des CGV et/ou de la commande serait déclarée nulle, les autres dispositions continueraient de produire leurs effets.

12. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

La loi applicable est la loi du pays ou de l'état du siège social de REBOUL et tout différend relatif aux CGV sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce du ressort du siège social de REBOUL, quel que soit le lieu de livraison ou même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

13. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE FOURNITURE

Les présentes CGV s'appliquent à compter du 5 février 2016 à toutes les commandes reçues des clients et remplacent les CGV précédemment en vigueur.